



## **AVIS PUBLIC**

### **DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2020**

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée, trésorière de la Ville de Saint-Césaire, que le rôle général de perception 2020 est déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes foncières et spéciales, des compensations et des tarifs dans le délai imparti.

**QUE** toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes foncières et spéciales, des compensations et des tarifs, arrérages ou autres deniers sont tenues de les payer dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement. Par contre, tout compte **dont le total est égal ou supérieur à 300\$** peut être payé, au choix du débiteur, **en un (1), deux (2), trois (3) ou quatre (4) versements égaux selon les modalités inscrites sur le compte de taxes.**

Donné à Saint-Césaire, ce 16 janvier 2020

Micheline Quilès  
Trésorière